



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART & DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy  
13288 Marseille cedex 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
www.esadmm.fr

## Conseil d'Administration

Séance du 12 DECEMBRE 2014

**Journée d'information et modules professionnalisant :  
Aide à l'INSERTION PROFESSIONNELLE des étudiants et diplômés  
de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée**

**Demande de subvention auprès du Conseil Régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Service « Vie étudiante et Mobilité Internationale »**

Délibération n° 07\_2\_CA\_14\_12\_12 SUB\_CR\_JINSERT

**L'an deux mille quatorze, le 12 décembre,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,  
sur convocation de Madame la Présidente en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21, L.1441-1 et suivants et les articles R.1431-1 et suivants ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.75-10 ;
- les statuts de l'Établissement et notamment les articles 4.1, 4.2, 9, 11.3, 18.3 ;
- la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille 11/1106/CMR1 du 17 octobre 2011 approuvant la convention financière ;
- les délibérations du Conseil d'administration 09/12/11-3 5 du 9 décembre 2011, 22/06/11-08 du 22 juin 2011, 21/02/12-07 du 21 février 2012, 14/12/12-06 du 14 décembre 2012 ;
- la délibération n°03\_03/13/12/2013-DEM\_SUBH\_CR\_JINSERT du Conseil d'administration du 13/12/13

La Présidente,

EXPOSE

L'implication de l'école dans les réseaux du design et de l'art contemporain est le premier niveau de la professionnalisation.

Ce lien étroit avec le milieu professionnel est renforcé par différents dispositifs au sein de l'école, qui ont pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants au monde de l'art ou du design. Le service de l'insertion professionnelle, créé en 2012, est ainsi spécifiquement dédié à cette mission : le suivi et l'accompagnement de l'insertion professionnelle des étudiants et diplômés.

Ce service leur propose de les aider à identifier les différents champs d'activité au sein desquels ils peuvent investir les compétences acquises durant leurs cursus diplômants, et de les accompagner dans le développement de leur projet professionnel.

Il permet également à certains organismes d'accompagnement des carrières artistiques d'intervenir au sein de l'école, sous forme de modules professionnalisant, pour informer les étudiants sur des questions concernant leur statut et leur future vie professionnelle. Il relate des informations concernant les formations ou les dispositifs d'aide à la création ou d'aide à la mobilité, informations essentielles pour accompagner au mieux les jeunes artistes et designers récemment sortis de l'école.

Pour l'année scolaire 2014/2015, l'ESADMM souhaite renforcer son soutien à l'insertion professionnelle de ses étudiants et diplômés, en augmentant et en diversifiant ses actions d'information sur les méthodologies de recherche d'emploi et de réponse aux appels à projet et résidence, sur le statut d'artiste et celui de designer, ainsi que sur la manière de créer sa propre activité.

Pour ce faire, l'ESADMM organise une deuxième journée de l'insertion professionnelle. Cette manifestation, comme la précédente, a pour but de mettre en relation les étudiants et les diplômés avec des organismes d'aide à l'insertion et de conseils, des représentants des pôles culturels de la ville et de la région ainsi qu'avec des structures artistiques. Cette journée rythmée par des rencontres et une table ronde sera l'occasion de partager des expériences et des questionnements.

La particularité de cette manifestation sera d'être ouverte, au-delà des étudiants et enseignants de l'ESADMM, aux anciens étudiants ayant obtenu leur diplôme à partir de 2012.

Les coûts nécessaires à la réalisation de ces deux types d'action d'insertion ont été évalués à **6.300,00€ (six mille trois cent euros)** selon la répartition en dépenses et recettes suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
<b><u>Journée de l'insertion professionnelle</u></b>			
Table ronde : Débats / Echanges / Témoignages	500	Conseil Régional	3 150
Stands des acteurs de l'insertion	300	Autofinancement	3 150
Interprétariat étudiants sourds	-		
Conférence animée par un professionnel du monde de l'art	150		
Communication et valorisation de l'évènement	1 400		
Buffet	1 200		
<b><u>Modules professionnalisant d'information</u></b>			
Elaboration du CV et lettre de motivation	1 000		
Créer son activité en tant qu'artiste plasticien ou designer	750		
Méthodes de réponses aux appels à projet et appels à résidence.	500		
Elaboration du dossier artistique	500		
<b>Total des dépenses :</b>	<b>6 300 €</b>	<b>Total des recettes :</b>	<b>6 300 €</b>

En conséquence, l'ESADMM souhaite formuler une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes Côte d'Azur, à hauteur de **3.150,00€** (trois mille cent cinquante euros).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

**Article 1** : d'autoriser la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention de 3.150,00€ (trois mille cent cinquante euros), auprès du Conseil Régional,

**Article 2** : d'autoriser la Présidente à signer toute convention qui en résulterait,

**Article 3** : d'inscrire les recettes prévues à cet effet au chapitre 74 - article 7472 du budget de fonctionnement.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrage exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetée

Fait à Marseille, le 12 décembre 2014.

La Présidente  
Anhe-Marie B'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : .....